

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

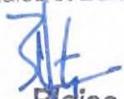
Vu le projet de 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 présenté par le Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- adopte le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024,
- charge le Directeur Général, dans le cadre de ses compétences exécutives, de conduire la mise en œuvre de ce programme pluriannuel à compter du 1^{er} janvier 2020 et notamment la programmation des nouveaux engagements financiers.

VU ET APPROUVE
Le **11 DEC. 2019**

Le Préfet de Région,
Pour la Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER